



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Actions

Question écrite n° 39067

Texte de la question

M Patrick Devedjian demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, de bien vouloir lui préciser s'il est exact que la chambre syndicale des agents de change peut décider de sa seule autorité la suspension d'un titre admis à la cotation de la Bourse de Paris, pour n'importe quelle durée et quelle qu'en soit la raison. Dans l'affirmative, il lui demande s'il ne pense pas que cette situation risque de nuire à la fluidité du marché parisien et à la réputation de la Bourse de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Devedjian Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39067

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1504